

La Caselle enchênée

LA
GAZETTE
DE L'ASEL

N°79
Février 2023

SOMMAIRE

Une réunion publique...imaginaire	P. 1/2	Élagage à l'épareuse	P. 3/4	La corrida	P. 7
Redevance incitative : quatre exemples à travers la France	P. 2/3	Le chien, la truffe et le curé	P. 5	Chauffage et économie	P. 8
		Concocts : une histoire de pierres	P. 6/7		

UNE REUNION PUBLIQUE... IMAGINAIRE

Il y avait beaucoup de monde en ce mardi 17 janvier dernier pour participer à une réunion publique dans la salle de la Halle de la mairie de Lalbenque. Une centaine de personnes se sont déplacées pour venir débattre avec le président de la communauté de communes, monsieur Jean-Claude Sauvier, qui, avec l'ensemble des élus communautaires, avait organisé cet événement. Soucieux d'apporter des réponses aux habitants mécontents de l'augmentation de leur impôt foncier en octobre dernier, le président Sauvier n'a pas hésité une seconde à convoquer la population pour débattre avec eux du bien fondé de la décision prise le 20 mai 2021 d'abandonner le système de la redevance pour les ordures ménagères afin de passer à un impôt calculé en fonction de la valeur locative de l'habitation de chaque citoyen. Cette décision avait fait grand bruit car source de mécontentement pour 35 % de la population qui a vu sa taxe « ordures ménagères » augmenter de façon importante et pour certains dans des proportions inacceptables, jusqu'à 700 ou 800 euros. Un certain nombre ont même dû payer une somme élevée pour des résidences secondaires très peu souvent habitées et, mieux encore, pour des habitations et des dépendances non habitées, sans aucune production d'ordures ménagères depuis des années. Il y avait donc matière à organiser cette rencontre citoyenne pour faire preuve de pédagogie auprès d'une population en demande d'explications

Les élus communautaires avaient bien compris cette nécessité de débattre avec les citoyens et ils étaient nombreux ce soir du 17 janvier à avoir répondu à l'appel de leur président.

Dans un premier temps, a été fait l'état des lieux et l'historique de l'abandon de la redevance au profit de la taxe sur l'impôt foncier. S'en est suivi un temps d'explication des divers modes de fonctionnement de la redevance incitative dans quatre communautés de communes rurales comme la nôtre, une en Vendée, l'autre en Lot et Garonne et la troisième en Dordogne. Après cette présentation, a eu lieu un débat démocratique et respectueux des idées de chacun. Le président Sauvier, pédagogue, a répondu à toutes les questions posées par des citoyens et a eu les mots appropriés pour faire tomber les colères de certains et rassurer les questionnements des autres. Puis, avec un talent d'orateur remarquable, il a montré la pertinence et l'urgence de passer à la redevance incitative, seule façon, selon lui, de mettre fin aux injustices et aux disparités de traitement entre les citoyens. Seule façon également d'aller vers une approche plus écologique en incitant les habitants à composter leurs déchets végétaux et à trier au maximum pour augmenter la part du recyclable et faire diminuer la part des déchets ultimes, les plus coûteux à la collectivité car destinés à l'enfouissement à Montech dans le Tarn et Garonne. Après ces échanges riches et fructueux, un verre de l'amitié a été servi à tous les participants ravis de constater le désir sincère des élus d'être à l'écoute permanente de la population pour répondre à leurs questionnements légitimes. Ce soir du 17 janvier, Lalbenque était le théâtre d'une incarnation d'une vraie démocratie où élus et citoyens se parlent et avancent ensemble vers des solutions qui permettent d'aller vers une société plus conviviale et plus écologique.

« I have a dream ! Je fais un rêve ». Les lignes qui précèdent sont bien sûr une pure fiction. Cette réunion du 17 janvier a bien eu lieu mais pas sous la houlette de la communauté de communes comme nous l'aurions souhaité. Nous avions sollicité le président Sauvier pour qu'il organise une telle rencontre. Refus absolu de sa part. Refus de tout dialogue avec nous. C'est donc l'ASEL qui s'est substituée à la carence de la collectivité et qui s'est collinée cette réunion-débat avec un certain succès puisque l'assistance était nombreuse dans la salle de la Halle pleine, les informations précises et le débat qui a suivi toujours respectueux des opinions d'autrui. Quatre élus communautaires avaient fait le déplacement, malgré les incitations du président Sauvier à ne pas participer à cette réunion : Jacques Marzin, Liliane Lugol, Myriam Conquet tous les trois élus de Lalbenque et Gérard Degletagne, maire de Cénevières. D'autres s'étaient excusés.



L'essentiel des prises de parole tournaient autour de la nécessité d'abandonner le système de la taxe sur l'impôt foncier pour revenir à une redevance à condition qu'elle soit incitative. Autrement formulée, une redevance qui rend chaque citoyen responsable du volume d'ordures ménagères qu'il produit chaque année en lui faisant payer en fonction des volumes produits et non en fonction de la valeur locative de son habitation. Une simple décision de bon sens, que tout le monde peut comprendre... même si les élus communautaires ont pris la décision inverse en mai 2021. La gestion incitative des ordures ménagères, préconisée désormais par le gouvernement, va dans le sens de l'histoire et il n'est jamais bon de tourner le dos à la marche du temps.

Mais ne désespérons pas. Les élus semblent désormais tous d'accord pour passer au plus vite à la redevance incitative... ceux de Lalbenque-Limogne comme ceux du Quercy Blanc à Castelnau-Montriat et Montcuq. C'est tout du moins ce qu'ils écrivent... mais les élus de Lalbenque-Limogne avaient dit la même chose en mai 2021... sans rien mettre en place pendant deux ans. C'est la différence entre une réelle volonté politique et un vœu pieux. Souhaitons que les vœux exprimés dans leur bouche en début 2023 se débarrassent de toute piété et qu'ils deviennent réalité dans les années à venir.

En attendant l'abandon de cette taxe inique, l'ASEL demande à la communauté de communes un plafonnement à 500 euros maximum de la taxe sur les ordures ménagères pour les habitants qui sont propriétaires d'une habitation à forte valeur locative. Les communautés de communes sont autorisées, légalement, à prendre une partie des coûts de collecte et de traitement des déchets. L'assemblée réunie le 17/01 demande donc aux élus de décider d'une prise en charge par la communauté de communes de toutes les sommes dépassant les 500 euros. Cela concerne peu d'habitants et ne va pas entraîner une dépense excessive pour la collectivité. Cette mesure viendrait atténuer le sentiment d'injustice éprouvé par certains propriétaires taxés à une hauteur inacceptable. L'ASEL demande également l'exonération de cette taxe sur toutes les habitations non occupées et les bâtiments annexes qui ne produisent aucun déchet.

L'ASEL n'est ni dupe ni naïve et n'espère pas la redevance incitative dès l'an prochain. Il va falloir plusieurs années pour y parvenir. Si les études débutées en 2018 s'étaient poursuivies sans être interrompues, nous aurions pu passer à la redevance incitative dès le premier janvier 2024. Toutes ces années perdues à cause d'une mauvaise décision, prise à la va vite en 2021 sans projection sur le long terme. Nous savons également qu'il va falloir un investissement financier conséquent. C'est le prix à payer d'une réforme en profondeur de notre système de paiement et d'un changement de regard sur nos déchets dont nous sommes responsables, collectivement depuis longtemps mais individuellement le jour où sera mise en place cette fameuse redevance incitative tant attendue.

Daniel Pasquier